

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 033-3917/18/BM

■ Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence pour l'organisation des Rencontres de l'Innovation et de l'Industrie du Technopôle Marseille Provence - Approbation d'une convention.

MET 18/7186/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Lieu emblématique de l'innovation technologique sur le territoire et lieu d'échanges entre acteurs scientifiques et entrepreneuriaux, le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert participe chaque année aux Rencontres de l'Innovation et de l'Industrie organisées par la CCI Marseille Provence.

Les Rencontres de l'Innovation et de l'Industrie (format d'une demi-journée ou d'une journée) sont destinées aux chefs d'entreprises et acteurs économiques locaux. Elles ont pour objectif de faire le point sur un savoir-faire, les évolutions du marché en lien avec une filière économique, une technologie spécifique ou sur une problématique liée à l'entreprise.

Les objectifs des Rencontres de l'Innovation et de l'Industrie :

- aider les entreprises à développer des réseaux d'affaires en générant des occasions de business entre les acteurs du développement économique local (entreprises, créateurs d'entreprises innovantes, laboratoires de recherches,...)
- informer les entreprises sur évolutions des filières technologiques et les nouvelles opportunités de développement innovant
- agir pour développer la notoriété des entreprises innovantes
- informer et sensibiliser 80 à 100 participants majoritairement issus de TPE/PME de l'industrie (services à l'industrie)

Deux manifestations sont programmées en 2018 en lien avec les évolutions technologiques et la création de nouveaux marchés au sein des filières économiques clefs du territoire définies par la Métropole Aix-Marseille-Provence dans son Agenda du développement Economique.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 02 août 2018

Les thématiques des Rendez-vous de l'Industrie sont définies par un Comité de Pilotage mixte Métropole AMP / CCIMP.

- 1) le 27 avril 2018, organisation du 1^{er} Rendez-vous « FOWT' Academic sessions » dans le cadre de l'événement « Floating Offshore Wind Turbine », le plus grand évènement mondial dédié à la filière Eolien Offshore Flottant (EOF).
08h00 – 16h00 à Château Gombert, dans les locaux de l'Ecole Centrale de Marseille

- 2) novembre/décembre 2018 Rendez-vous de Novembre-Décembre 2018 (1/2 journée) à la Maison du Développement Industriel – Technopôle Marseille Provence à Château Gombert
Thématique à définir par le Comité de Pilotage Métropole Aix-Marseille Provence / CCIMP

Le budget total prévisionnel pour l'organisation des deux événements « Rencontres de l'Innovation et de l'Industrie » en 2018 s'élève à 43 765,64 Euros HT.

Budgets prévisionnels simplifiés

Organisation du 1er Rendez-Vous « FOWT' Academic sessions »

CHARGES	Montant de l'action € HT	PRODUITS	Montant par partenaire en €
Sous-traitance (Nettoyage, Gardiennage, Hôtesse, location Matériel, prestations de transport, ...)	2 400,00 €	CCIMP	16 657,00 €
		Ecole Centrale Marseille *	1 000,00 €
Honoraires (animation...)		MAMP	4 000,00 €
Déplacement / Missions	100,00 €	Budget FOWT 2018	2 000,00 €
Réceptif	4 500,00 €		
Accompagnement technique et logistique de la CCIMP : Experts, Assistants, Matériel informatique, Matériel réseaux, imprimantes, ...	16 657,00 €		
TOTAL CHARGES	23 657,00 €	TOTAL PRODUITS	23 657,00 €

* La participation d'ECM est soumise à une délibération à venir. En cas de refus, cette participation initialement prévue sera intégralement prise en charge par la CCIMP et le Budget FOWT 2018.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 02 août 2018

Organisation du 2ème Rendez-Vous (Thématique à définir)

CHARGES	Montant de l'action € HT	PRODUITS	Montant par partenaire en €
Sous-traitance (Nettoyage, Gardiennage, Hôtesse, location Matériel, prestations de transport, ...)	2 400,00 €	CCIMP	14 108,64 €
Honoraires (animation...)		MAMP	4 000,00 €
Déplacement / Missions	300,00 €	Budget FOWT 2018	2 000,00 €
Réceptif	3 300,00 €		
Accompagnement technique et logistique de la CCIMP : Experts, Assistants, Matériel informatique, Matériel réseaux, imprimantes, ...	14 108,64 €		
TOTAL CHARGES	20108,64 €	TOTAL PRODUITS	20108,64 €

Il est proposé au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'approuver la délibération relative au soutien de la CCI Marseille-Provence pour l'organisation en 2018 de deux événements « Rencontres de l'Industrie et de l'Innovation » sur le Technopôle de Château-Gombert pour un montant de 8 000 euros, soit 18% du montant global.

Il convient de préciser qu'une partie de la subvention est allouée après réalisation de son objet conformément à ce que permet l'article 12.4 du Règlement budgétaire et financier pour les organismes publics, dans la mesure où « le FOWT Academic sessions » a eu lieu le 27 avril 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La convention cadre de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence votée le 9 février 2017 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 26 juin 2018.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 02 août 2018

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir les Rencontres de l'Innovation et de l'Industrie sur le Technopole de Château-Gombert pour favoriser les synergies entre acteurs académiques et acteurs économiques ;
- L'importance de mettre en relation des savoirs-faires technologiques avec des opportunités de marchés et le développement de nouvelles filières industrielles pour soutenir le développement de l'économie productive sur le territoire ;
- La cohérence du programme des Rencontres de l'Innovation et de l'Industrie avec l'Agenda du Développement Economique de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 8 000 euros pour le soutien à la CCI Marseille-Provence pour l'organisation en 2018 de deux événements « Rencontres de l'Innovation et de l'Industrie » au Technopôle Marseille-Provence à Château-Gombert en 2018.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à la CCI Marseille-Provence.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document afférant.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Budget Principal Métropole Centralisé 2018 - sous politique B320 – Fonction 61 – chapitre 67 – 6748 « Autres subventions exceptionnelles ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Industrie et Réseau d'énergie

Béatrice ALIPHAT

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 02 août 2018